

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 46-2955 prorogeant le délai d'application des dispositions des articles 3 à 33 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 relatif au dégage ment des cadres des personnels militaires.

n° 46-2955

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 décembre 1946

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro  
28 février 1947

### VISAS

Le Président du Gouvernement provisoire de la République française. Sur le rapport du Ministre de la défense nationale et du Ministre de l'économie nationale et des finances.

**Vu** la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics

**Vu** les articles 3 à 33 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 relatifs au dégage ment des cadres des personnels militaires

Le Conseil des Ministres entendu.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — Le délai prévu par l'article 33 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 pour l'ap plication des dispositions relatives au dégage ment des cadres des personnels militaires est prorogé jusqu'au 31 décembre 1947.

#### Art. 2

— Le Ministre de la défense nationale et le Ministre de l'économie nationale et des finances sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française

**Léon BLUM.** Par le Président du Gouvernement provisoire de la République : **Le Ministre de la défense nationale, André Le Troquer.** **Le Ministre de l'économie nationale et des finances, A. Philip.**